



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1250

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 3 avril 2017, le conseil a adopté le règlement numéro 1250, intitulé : « Règlement décrétant des travaux en immobilisations touchant l'aménagement et la réfection de parcs et espaces verts dont notamment des travaux de démolition ou de modification d'un puits artésien au parc de la Gare (partie conservation), des travaux d'aménagement d'un parcours actif le long de la piste cyclable, des travaux d'aménagement d'un accès et d'un poste d'accueil au parc de conservation de la Falaise-de-Dieppe, des travaux d'aménagement d'une place publique à la gare, des travaux d'aménagement et de construction d'un bloc sanitaire au parc de la Gare (partie récréative), de même que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit cent cinq mille dollars (805 000,00 \$) nécessaire à cette fin ».

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter lors de la consultation tenue le 25 avril 2017;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 20 juin 2017.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, du lundi au jeudi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi, de 8 h 15 à 12 h, et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,

Ce 28 juin 2017

(S) Anne-Marie Piérard

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE